



FC DES VALLÉES

57, chemin Montréal (secteur de Masson)
Gatineau (Québec) J8M 1K3

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Saison - année	
-----------------------	--

Demande	
Nom, prénom du joueur	Date de naissance (année/mois/jour)
Raison pour la demande de remboursement	
Nom à paraître sur le remboursement <i>(récipiendaire du chèque)</i>	Montant du remboursement

Adresse postale du remboursement		
Rue	Appartement	Code postal
Ville	Téléphone # ()	
Nom du demandeur	Date année / mois / jour	

Approbation (section à remplir par FCV)	
Montant du remboursement	Numéro de chèque
Nom	Date année / mois / jour
Signature	



FC DES VALLÉES

57, chemin Montréal (secteur de Masson)
Gatineau (Québec) J8M 1K3

Politique de remboursement

Veillez noter que tous les remboursements se feront par chèque et ceux-ci seront acheminés par la poste. Ceci étant dit, assurez-vous de compléter dûment le formulaire de remboursement.

De plus, le club se réserve le droit de suspendre le passeport de l'athlète ayant une dette envers le club.

Vous pouvez nous l'acheminer soit :

- Par la poste : 57 Chemin de Montréal Est, Gatineau, Québec, J8M 1K3
- En personne
- Par courriel : Président.fcdesvallees@gmail.com

Prière de noter qu'il y a un délai de 4 à 5 semaines pour le remboursement.

Également, un crédit peut être émis en remplacement du remboursement pour une inscription ultérieure d'un autre programme.

- Aucun remboursement complet ou partiel ne sera accepté à partir du **15 juillet de la saison en cours**, car le club étant dans l'impossibilité de remplacer l'athlète. Ceci est une règle de la [Fédération du soccer du Québec](#).
- Le club ne reprendra aucun uniforme, même si ce dernier a toujours l'étiquette ou l'emballage original.
- Retenu des frais de semaines écoulées ne sont en aucun cas remboursables, et ce, même si l'enfant n'a pu être présent.
- La date de réception du formulaire par le FC des vallées déterminera les frais qui seront retenus sur les frais d'inscription payés et les semaines écoulées.
- Remboursement complet, si le club annule une équipe.

Les frais non remboursables sont les suivants:

- Frais d'administration : 30\$
- Frais d'affiliation à la Fédération de Soccer du Québec = U4 à U18 : 58\$
- Uniforme : 40\$